



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



WCECCE
World Conference
on Early Childhood Care and Education
Moscow, Russian Federation
27-29 September 2010

CADRE D'ACTION ET DE COOPÉRATION DE MOSCOU

Mobiliser la richesse des nations





United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



WCECCE
World Conference
on Early Childhood Care and Education
Moscow, Russian Federation
27-29 September 2010



WCECCE/4 REV.
Fédération de Russie, Moscou, septembre 2010
Original: Anglais

Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance Construire la Richesse des Nations

27-29 septembre 2010
Moscou, Fédération de Russie

Cadre d'action et de coopération de Moscou
Mobiliser la richesse des nations

Moscou, 29 septembre 2010

CADRE D'ACTION ET DE COOPERATION DE MOSCOU: MOBILISER LA RICHESSE DES NATIONS

PREAMBULE

1. Nous, ministres, chefs de délégations, représentants d'agences des Nations Unies, d'organismes de coopération pour le développement, d'organisations de la société civile, agents de l'éducation et experts remercions sincèrement le Gouvernement de la Fédération de Russie d'avoir accueilli la première Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite Enfance, ainsi que pour son accueil chaleureux, sa généreuse hospitalité et l'organisation de la Conférence.
2. Réunis à Moscou du 27 au 29 septembre 2010, nous avons examiné les défis rencontrés et les progrès accomplis pour la réalisation de l'objectif n° 1 de l'Éducation pour tous (EPT), sous l'angle particulier de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) en tant qu'impératif de développement social, humain et économique. Nous adoptons une conception large et holistique de l'EPPE en tant que prestation de services de soins, d'éducation, de santé, de nutrition et de protection pour les enfants de zéro à huit ans. L'EPPE est donc un droit et un fondement indispensable pour un apprentissage tout au long de la vie. Ses bienfaits avérés sont nombreux, et comprennent, une meilleure santé et nutrition, l'amélioration de l'efficacité éducative et de l'équité entre les sexes, une employabilité et des revenus accrus, ainsi qu'une meilleure qualité de la vie.
3. Nous pensons que l'éducation et la protection de la petite enfance doivent encourager chez les enfants un esprit de paix, de compréhension, de non-discrimination et de relation harmonieuse avec la nature, comme consacré dans la Convention des Droits de l'Enfant. Nous reconnaissons la valeur intrinsèque des droits inaliénables de l'enfance et des enfants aux prestations, à la protection et à la participation.
4. Nous fondons nos conclusions sur les problèmes, défis et tendances clés du développement – à la fois partagés et spécifiques – qui ont été identifiés au cours des consultations régionales (Déclarations de Damas, Conférence de haut niveau sur l'éducation et la protection de la petite enfance, Damas, Syrie, septembre 2010, Communiqué : un Appel à l'Action adopté par la Quatrième Conférence internationale africaine sur le développement de la petite enfance, Dakar, Sénégal, Novembre 2009 ; Réunion Régionale sur l'EPPE, Chili, mai 2010) ainsi que dans les rapports spéciaux qui ont été publiés en vue de la présente conférence.
5. Nous réaffirmons notre engagement envers l'objectif EPPE exprimé à Jomtien (1990) et à Dakar (2000), mais nous en concluons que l'objectif n° 1 de l'EPT qui consiste à développer l'éducation et la protection de la petite enfance risque fort de ne pas être atteint en 2015, à moins que des initiatives urgentes et résolues ne soient prises. Nous renouvelons donc notre détermination à accélérer la réalisation de cet objectif en tant que préalable à la réalisation des

autres objectifs de l'EPT, des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au Développement Durable, ainsi que des autres programmes et priorités régionaux et nationaux. Nous accueillons et supportons le fait que l'Afrique a démontré un réel engagement envers les EPPE et qu'elle en a fait une priorité durant sa Seconde Décennie de l'Éducation.

LES DEFIS

6. L'EPPE fait partie du droit à l'éducation et constitue le fondement principal pour un développement humain holistique. De plus l'EPPE est un instrument pour l'éradication de la pauvreté et une phase critique pour jeter les bases d'un développement durable. L'EPPE constitue un investissement dans la richesse des nations. Il y a une solide base de connaissances consistée de modèles – à un niveau national - de prestations de haute qualité susceptibles d'être mises à l'échelle ; tout porte à croire que les familles et collectivités répondent aux initiatives de grande qualité et aux connaissances sur les façons de renforcer les capacités. Mais il nous reste des défis à relever.
7. Les politiques d'EPPE ne font pas toujours partie de plans socioéconomiques nationaux de développement et ne témoignent pas souvent d'une approche holistique et intégrée ; elles ne bénéficient pas d'un engagement politique suffisant et n'ont pas l'ampleur qui convient pour atteindre toutes les couches de la population. L'insuffisance des financements publics de base et la faiblesse du soutien externe restent un obstacle à des prestations durables d'EPPE. Les niveaux actuels d'intégration, d'articulation et de coordination des services, les faiblesses institutionnelles et l'insuffisance des cadres opérationnels limitent l'efficacité de la prestation de programmes d'EPPE.
8. Le manque d'infrastructures, la persistance de la pauvreté et les obstacles socioculturels empêchent des millions d'enfants marginalisés d'accéder à l'EPPE, notamment ceux qui vivent dans des territoires occupés, ou dans des zones touchées par des conflits et des catastrophes. Les bienfaits de l'EPPE sont compromis par la médiocrité et le caractère non inclusif des services. On manque d'informations fiables et récentes sur la prestation de services équitables et holistiques d'EPPE.
9. La faiblesse des capacités à des niveaux multiples et entre parties prenantes compromet les programmes d'EPPE. Les partenariats pour les prestations ne sont pas ce qu'ils pourraient être et il faut que tous les partenaires renforcent leur contribution à la prestation de services au niveau des foyers/de la communauté, avec la société civile, le secteur privé, le gouvernement et les partenaires du développement.
10. Pour relever ces défis, nous devons tirer parti de la base de connaissances et des données d'expérience utiles qui existent d'ores et déjà, et les universaliser.

AGENDA POUR L'ACTION

Nous appelons donc les gouvernements à :

11. Susciter un engagement plus fort en faveur de l'EPPE

i) Législation, politiques et stratégies

- a) Élaborer des cadres juridiques et des mécanismes d'application propices à la mise en œuvre des droits de l'enfant à l'EPPE dès sa naissance ;
- b) Adopter et promouvoir une conception de l'EPPE qui soit à la fois holistique et multisectorielle pour assurer un bon niveau des taux de naissances (étape prénatale), la santé néo-natale et le bien-être nutritionnel, la protection et l'éducation des enfants entre zéro et huit ans, en insistant spécialement sur le groupe des enfants de zéro à trois ans ;
- c) Intégrer les politiques d'EPPE dans les politiques de développement humain et socioéconomique et donc en tant que responsabilité conjointe des secteurs, des administrations, des parents, des familles, des communautés, de la société civile et du secteur privé ;
- d) Trouver un équilibre approprié entre la gouvernance centralisée et la gouvernance décentralisée assurant la collaboration entre toutes les sphères en fonction de leurs responsabilités, de leur niveau d'autorité et de leurs ressources ;
- e) Renforcer l'engagement politique par le biais d'activités de plaidoyer fondées sur des éléments factuels portant sur les bienfaits de l'EPPE pour le développement humain.

ii) Accès et amplification

- a) Amplifier les efforts d'EPPE en déterminant les facteurs qui contribuent à l'efficacité des programmes d'EPPE, en apportant une grande attention à la flexibilité et à l'adaptation à divers contextes et catégories de revenus, en visant en particulier les groupes les plus vulnérables et désavantagés et en encourageant les partenariats avec les parties prenantes à tous les niveaux ;
- b) Mettre nettement l'accent sur l'obtention de bons taux de naissances pour atténuer les mauvais résultats concernant les nouveau-nés en élaborant et renforçant des programmes de parentage pour aider les familles à acquérir de bonnes pratiques en matière d'EPPE, en particulier en ce qui concerne le groupe des enfants de zéro à trois ans ;
- c) Élaborer une structure pour améliorer les filières de transition efficaces à l'intérieur de l'EPPE et vers l'enseignement primaire.

iii) Estimation, recherche, suivi et évaluation

- a) Améliorer les estimations fiables et récentes des services d'EPPE ;
- b) Renforcer et institutionnaliser le suivi et l'évaluation des programmes d'EPPE pour orienter des politiques judicieuses en fournissant des données ventilées qui soient fiables, pertinentes et récentes pour permettre de prendre des décisions en connaissance de cause ;
- c) Utiliser des savoirs pertinents sur le plan local pour contribuer à la prise de décisions, renforcer les capacités de recherche en matière d'EPPE et contribuer au développement des connaissances dans toutes les régions.

12. Renforcer l'exécution d'un programme d'EPPE efficace

i) Équité et Inclusion

- a) Prendre des mesures novatrices pour surmonter toutes les formes de discrimination conformément à toutes les Conventions sur les Droits de l'Homme, et faire en sorte qu'une EPPE de qualité soit accessible aux enfants issus de groupes pauvres et défavorisés, aux enfants handicapés, ainsi qu'aux populations marginalisées, en situation d'urgence ou touchées par des conflits ou des catastrophes. Une attention particulière devrait être portée à l'élimination des discriminations liées au genre (EPT objectif 5) ;
- b) Apprécier à sa juste valeur la diversité culturelle et linguistique, notamment les langues autochtones et minoritaires, et encourager l'utilisation des langues courantes dans le cadre de l'EPPE et fournir les ressources appropriées comme part du bon enseignement. Valoriser le multilinguisme comme étant un atout ;
- c) Prendre des mesures ciblées afin de mettre en place des mécanismes de détection précoce pour les enfants présentant des risques élevés de retard ou de handicap de développement.

ii) Qualité

- a) Autonomiser les parents, les familles et les prestataires de services et renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent offrir des relations protectrices ainsi qu'une éducation et une protection de qualité aux jeunes enfants ;
- b) Améliorer les programmes et méthodes en tenant compte de l'enfance et en attachant une grande importance au jeu, à l'affection, à la coopération, au talent et à la créativité, à la joie, à la promotion de la confiance en soi et de l'autonomie, ainsi qu'aux pédagogies d'apprentissage actif qui prennent en considération le point de vue de l'enfant ;
- c) Mettre l'accent sur les résultats des programmes en adoptant des critères et méthodes d'évaluation cohérents ;
- d) Explorer et utiliser complètement le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour promouvoir tous les aspects de l'EPPE ;
- e) Faire figurer l'éducation au développement durable au cœur d'une EPPE de qualité ;
- f) Mettre en place les conditions humaines et matérielles nécessaires à une EPPE de qualité ; des professionnels dévoués, appréciés et qualifiés, des environnements d'EPPE appropriés ainsi que des programmes et matériels adaptés au contexte.

iii) Renforcement des capacités

- a) Mettre au point de nouvelles approches et méthodes afin de renforcer les capacités professionnelles dans les domaines revêtant une importance cruciale pour l'amélioration de la qualité ;
- b) Améliorer et étendre la formation et l'accréditation des enseignants ainsi que le perfectionnement des professionnels de l'EPPE ;
- c) Approfondir les connaissances du personnel médical, des assistants sociaux, des parents, du personnel soignant et autres professionnels, au sujet du développement de l'enfant et de la façon de le promouvoir.

iv) Partenariats

- a) Faire participer activement la société civile et les communautés locales au débat, à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et au suivi des politiques d'EPPE, ainsi qu'aux efforts visant à garantir le respect, la protection et la réalisation des droits de l'enfant ; inviter les organisations nationales et internationales à faciliter et appuyer les politiques et programmes nationaux d'EPPE ;
- b) Accroître les ressources, s'il y a lieu et en respectant les règlements nécessaires, dans le cadre de partenariats avec le secteur privé. Encourager la réglementation, la convergence opérationnelle et financière des plans et programmes des différents ministères, administrations et organismes gouvernementaux ;
- c) Accorder une grande attention aux points de vue des parents et prendre des mesures pour équilibrer les rapports de force et pour promouvoir la collaboration entre les différents acteurs de l'EPPE.

13. Mobiliser les ressources en faveur de l'EPPE

- a) Appuyer les mesures ci-dessus moyennant une augmentation des allocations budgétaires provenant des différentes branches du gouvernement concernées par la promotion de l'EPPE, et mobiliser des sources et mécanismes de financement divers et novateurs à l'appui de l'EPPE ; investir le plus possible pour garantir tous les droits à l'EPPE selon des critères de qualité préalablement établis ;
- b) Accroître les ressources allouées aux programmes relatifs aux enfants de zéro à huit ans, en accordant une attention particulière aux premières années en raison de leur importance pour le développement humain ;
- c) Mener et encourager des analyses financières des prestations et fournitures de services.

14. Coopération

- a) Définir des aspects spécifiques des programmes d'EPPE à des fins d'échange et de coopération ;
- b) Inviter les pays à collaborer avec l'UNESCO et d'autres organisations internationales à la mobilisation de donateurs internationaux.

15. Nous appelons les donateurs à :

- a) Honorer l'engagement qu'ils ont pris d'aider tous les pays à réaliser les objectifs de l'EPT, en particulier l'objectif n° 1, en attachant une plus grande attention à la qualité et à la pertinence ;
- b) Faire concorder le financement externe et les besoins nationaux dans le domaine de l'EPPE, en accordant particulièrement la priorité aux pays qui ont pris du retard ;
- c) Définir des objectifs en matière d'EPPE dans tous les plans sectoriels, conformément aux priorités du gouvernement.

16. En outre, nous appelons l'UNESCO à :

- a) Promouvoir une EPPE holistique aux niveaux national, régional et international en s'appuyant sur les principes sous-tendant les droits de l'enfant, en coopération avec d'autres organismes ;
- b) Collaborer étroitement avec les États membres, les agences des Nations Unies, la société civile, les institutions spécialisées, les partenaires et les experts en vue d'élaborer des programmes d'EPPE intégrés et holistiques, en accordant une attention particulière au groupe des enfants de zéro à trois ans ;
- c) En partenariat avec les États membres et les organisations partenaires, établir un groupe de travail pour envisager l'élaboration d'un instrument capable de suivre les progrès accomplis vers l'objectif 1 de l'EPT, en accordant une attention particulière à la qualité et à l'approche holistique de l'EPPE ;
- d) Promouvoir les investissements en faveur de l'EPPE dans le secteur des entreprises et le milieu des affaires à l'échelle mondiale. Collecter et diffuser les bonnes pratiques et leçons apprises par l'expérience, en particulier les éléments illustrant les bienfaits multiples et divers de l'EPPE ;
- e) Appuyer la création de réseaux d'EPPE aux niveaux national, régional et international en relation avec des services d'échange d'information ;
- f) Intensifier les efforts visant à mettre au point des outils et des modèles abordables, faciles à se procurer et simples à utiliser pour l'évaluation du développement de l'enfant.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



WCECCE
World Conference
on Early Childhood Care and Education
Moscow, Russian Federation
27-29 September 2010